

Installation d'une rivière de contournement au moulin du Cirque sur le Leff

L'opération

Catégorie	Réduction d'impacts
Type d'opération	Installation de dispositifs de franchissement piscicole
Type de milieu concerné	Cours d'eau de plaine
Enjeux écologiques	Continuité écologique, grands migrateurs, espèces patrimoniales

Début des actions	Septembre 2019
Fin des actions	Octobre 2019
Code ROE	ROE12404
Hauteur de chute	2 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	Le Leff
Distance à la source	26,79 km, 9 ^e ouvrage à la mer
Pente moyenne	2,35 ‰
Débit moyen	2,69 m ³ /s au module
Contexte réglementaire	L214-17 Liste 1 et 2 et Droit eau fondé en titre

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRGR004
Réf. site Natura 2000	non concerné

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablir la continuité piscicole
- Préservation du patrimoine bâti

Le milieu et les pressions

Le Leff, rivière de première catégorie piscicole, s'écoule sur 62,4 km et draine un bassin versant de 353 km². La rivière prend sa source à proximité de Quintin dans le département des Côtes-d'Armor en Bretagne et se jette dans le Trieux au niveau de la commune de Plourivo puis poursuit sa trajectoire jusqu'à l'estuaire de la Manche. Ce cours d'eau est classé en liste 1 et 2 de l'article L214-17. En rai-

La localisation

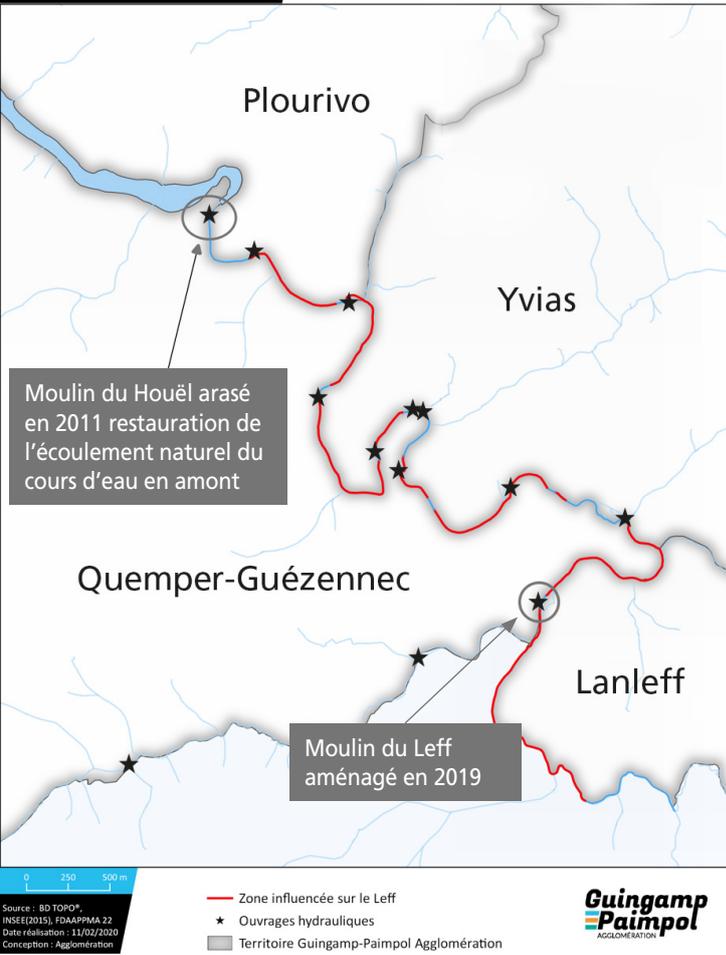
Pays	France
Bassin hydrogr.	Loire Bretagne
Région(s)	Bretagne
Département(s)	Côtes-d'Armor
Commune(s)	Lanleff



- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie/Loisirs | <input type="checkbox"/> Sécurité |
| <input type="checkbox"/> Inondation | <input type="checkbox"/> Gestion quantitative de la ressource en eau |
| <input type="checkbox"/> Coûts | <input type="checkbox"/> Qualité de l'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> Patrimoine bâti | |

son de sa proximité avec la mer, le Leff abrite plusieurs espèces amphihalines, dont le saumon, l'anguille et la lamproie marine. D'autres espèces piscicoles sont également présentes sur la rivière, on recense le chabot, l'aloise et la truite.

Présents sur tous les kilomètres sur le Leff aval, les moulins, ancienne richesse industrielle de cette rivière, font partie à part entière de son patrimoine historique.



80% du linéaire du Leff aval impactés par les ouvrages.

Ces ouvrages transversaux ont des conséquences sur l'hydromorphologie et la qualité des habitats de la rivière. De plus, ces ouvrages altèrent la qualité de l'eau et sont à l'origine d'un colmatage à l'amont des seuils, les objectifs de bon état écologique de la Directive Cadre sur l'Eau peineront à être atteints en 2021.

Le moulin du Cirque, situé sur la commune de Lanleff, a été classé comme prioritaire d'un point de vue de la continuité piscicole notamment pour la montaison des saumons. Le déversoir de 2 m de hauteur de chute constituait un véritable point bloquant à l'aval et a des impacts conséquents sur la ligne d'eau et la migration des espèces piscicoles. Il représente un lieu où les gens pouvaient venir observer les saumons bloqués sauter au pied de l'ouvrage en attendant les premières crues d'hiver qui vont faciliter le franchissement de l'obstacle par les poissons.

Depuis de nombreuses années, l'association de pêche de Paimpol constatait les blocages des saumons au pied du déversoir du moulin du Cirque. Les pêcheurs ont interpellé la presse, le SAGE et le SMEGA (ancien Syndicat Mixte environnemental), afin de communiquer sur les risques encourus pour l'espèce cible.

D'un point de vue réglementaire, l'ouvrage a une consistance légale et dispose de son droit d'eau fondé en titre.

Les opportunités d'intervention

La structure SMEGA, avait embauché dès 2012 un premier chargé de mission continuité écologique pendant 3 ans puis une suivante à partir de 2015 dans le cadre du contrat du Grand Trieux pour accompagner les propriétaires d'ouvrages vis-à-vis de leurs obligations réglementaires (classement de la rivière Leff en liste 2). De plus, le programme PLAGE-POMI 2018-2023 a également identifié le moulin du Cirque comme ouvrage à enjeux essentiels pour la montaison des espèces migratrices.

Afin de travailler aux objectifs de restauration de la continuité écologique et de diminution du taux d'étagement, un groupe de travail spécifique du SAGE Argoat Trégor Goëlo au suivi de la restauration de la continuité écologique a été créé en 2012. Ce groupe de travail est animé par le SAGE et les collectivités territoriales et est composé d'usagers, de partenaires et services de l'État. Il avait pour objectif d'établir une liste d'ouvrages prioritaires dont le moulin du Cirque faisait partie.

En 2017, en application de la réforme territoriale, et notamment de la loi NOTRe, 7 communautés de communes ont fusionné pour former « Guingamp Paimpol agglomération ». La compétence GEMA portée par le SMEGA a été intégrée à l'EPCI en 2018. La collectivité a donc pris le relai sur les projets de restauration de la continuité écologique de ces bassins versants.

Il a fallu 4 années pour construire techniquement le projet et monter un plan de financement. La collectivité a réalisé un diagnostic de l'ouvrage et différentes propositions techniques. La solution de l'effacement partiel ou total de l'ouvrage a été envisagée, mais n'a pas été retenue par la propriétaire (qui est la maître d'ouvrage et donc la décisionnaire).

En 2018, l'interpellation de Guingamp-Paimpol Agglomération par l'AAPPMA, ainsi que l'intégration de la nouvelle compétence GEMAPI a permis à l'agglomération d'apporter en plus de son appui technique, un soutien financier au propriétaire.

Après des échanges avec la propriétaire, le choix s'est orienté vers une passe multi-espèces de type rivière de contournement. La contrainte était de trouver un aménagement qui conciliait la restauration de la migration piscicole ainsi que la préservation du patrimoine bâti. Parallèlement le propriétaire riverain voisin, en faveur de la préservation du patrimoine, a donné son accord pour la réalisation du bras de contournement via sa propriété qui jouxtait l'ancrage du déversoir. Une servitude notariée a été créée pour ce nouvel ouvrage.



Les travaux ont nécessité un brise roche hydraulique pour l'affleurement rocheux.

Septembre 2019, Guingamp Paimpol Agglomération



Septembre/octobre 2019, Guingamp Paimpol Agglomération



Phase travaux, construction de la passe.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux de la rivière de contournement ont démarré à l'automne 2019. L'EPCI, dans son rôle d'assistant à maître d'ouvrage, a constitué un cahier des charges pour la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre et de travaux. La conception de la passe à poisson a été réalisée par Guingamp-Paimpol Agglomération tandis qu'un bureau d'étude a pris en charge la maîtrise d'œuvre des travaux. L'Agence de l'Eau, la fédération des Côtes-d'Armor, l'AAPPMA de Paimpol et Guingamp-Paimpol Agglomération ont accompagné financièrement le propriétaire.

Les travaux se sont déroulés du 19 septembre au 14 octobre 2019. Deux batardeaux ont été installés à l'amont et à l'aval de du canal de contournement. Celui de l'amont est composé de big bag. Les travaux de maçonneries ont ensuite pu commencer et la passe a été remise en eau en octobre.

■ La gestion et l'entretien

La propriétaire a la responsabilité d'assurer l'entretien de l'ouvrage à travers notamment le retrait d'embâcles et de branchages régulier.

Le transport des sédiments est encouragé par la réalisation de chasses l'hiver par les propriétaires.

■ Le suivi

Aucun suivi écologique n'a été réalisé.

■ Le bilan et les perspectives

Le moulin du Cirque fait consensus auprès du propriétaire, des pêcheurs et de la mairie. Le retour est très positif. Le patrimoine bâti a pu être préservé puisque le déversoir reste intact et l'ouvrage s'intègre très bien avec la maçonnerie d'époque.

En contrepartie de l'aide financière apportée à la propriétaire, un droit d'accès à la rivière pour la pratique de la pêche a été demandé et l'ouverture ponctuelle du site au public pour des événements (journées du patrimoine, etc.). La gestion piscicole et halieutique a été confiée à la FDPPMA22 et l'AAPPMA. Cet accord passé avec la propriétaire du moulin du Cirque est valable pour une durée de 15 ans.

D'autres projets considérant ces thématiques ont déjà eu lieu sur le Leff. Deux ouvrages ont déjà été aménagés, c'est le cas notamment du déversoir du Houël sur le Leff (https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/rex_r1_Leff_v6BD.pdf).

Coût

En euros TTC

Maîtrise d'œuvre et d'étude	10 680 €
Travaux	50 040 €
Passe à anguille	834 €
Total	61 554 €

Partenaires financiers et financements :

l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%), Guingamp Paimpol Agglomération (23,3%), Fédération de pêche des Côtes-d'Armor et l'AAPPMA de Paimpol (23,3%) et le Propriétaire (3,3%)



Guingamp Paimpol Agglomération, 19 juin 2020

Rivière de contournement équipée de tapis-brosse sur les échantures afin d'améliorer la rugosité pour le passage des anguillettes après les travaux.

Les travaux de démantèlement du déversoir du moulin du Lieutenant ont eu lieu en juillet 2020, projet qui a suscité de nombreuses controverses de la part des riverains. Cet ouvrage sans droit d'eau était devenu une pisciculture en friche inaccessible et dangereuse. Guingamp-Paimpol Agglomération, propriétaire et mise en demeure par les services de l'État a donc dû procéder à la réhabilitation de la totalité du site. Le projet a permis de restaurer une zone de plus de 6000 m² de loisir et d'accès en bord de rivière. Après l'enlèvement de l'ouvrage de plus de 2 m de hauteur de chute, on constate la réapparition de la rivière vivante avec la restauration de plus de 680 m de linéaire d'écoulement naturel ainsi que de trois zones de frayères à saumons potentielles.

Sur ce territoire, la notion de patrimoine et de paysage est très importante. Ce bassin versant abrite de nombreux anciens moulins, appartenant au patrimoine collectif. Il est donc nécessaire de prendre en compte cet aspect-là pour mener à bien les projets de restauration de la continuité écologique.



Guingamp Paimpol agglomération, 2020

Moulin du Cirque un an après les travaux.

Maître d'ouvrage	Propriétaire privé
Assistant à maître d'ouvrage	Guingamp Paimpol Agglomération Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION
Contact assistance maître d'ouvrage	Jordane Clermont j.clermont@guingamp-paimpol.bzh